



PV Stationnement alors que j'étais au volant

Par **Tregli**, le **14/12/2020** à **13:13**

Bonjour,

J'ai été verbalisée pour stationnement très gênant d'un véhicule motorisé sur un trottoir.

J'avais certe 2 roues sur le trottoir, mais j'étais au volant avec le moteur allumé. Est-ce légal?

Cette amende a été dressé par un véhicule-caméra sans aucun agent de la police.

Je vous remercie de votre réponse

Par **youris**, le **14/12/2020** à **13:56**

bonjour,

en la matière, le code de la route ne fait pas de différence entre arrêt et stationnement.

les trottoirs sont réservés aux piétons.

voir l'article R417-11 du code de la route.

salutations